



Indemnités journalières après congé parental et congés annuels

Par **orel24**, le **18/07/2012** à **12:32**

Bonjour,

Enceinte de mon deuxième enfant, je suis actuellement en congé parental pour un 1er enfant jusqu'au 20/10/2012, puis en congés payés jusqu'au 29/11/2012.

Ma première grossesse ayant été "difficile", j'ai été arrêtée de travailler à 6 mois, je voudrai savoir si je percevrai des indemnités journalières si je dois être à nouveau en arrêt de travail maladie pour cette nouvelle grossesse à ma reprise le 30/11/2012.

Mon congé maternité débutant en janvier, percevrai-je également des indemnités journalières maternité ?

Merci de vos réponses

Par **Pitiki**, le **10/08/2012** à **13:34**

Bonjour,

Apparemment je suis dans la même situation que toi. Je suis en congé parental jusqu'au 20/09/12, je devais reprendre le boulot mais j'attends un bb3! Mon congé maternité débutera le 09/11/12, et j'apprends que je ne percevrais pas les indemnités maternité car je n'ai pas travaillé les 3 mois précédents le congé maternité.

J'ai demandé confirmation écrite à la CPAM, j'attends réponse mais je ne me fais pas trop d'illusions.

Je suis dégoutée car les mois à venir vont être durs financièrement
Désolée

Par **Pitiki**, le **10/08/2012** à **13:37**

Bonjour,

Apparamment je suis dans la même situation que toi. Je suis en congé parental jusqu'au 20/09/12, je devais reprendre le boulot mais j'attends un bb3! Mon congé maternité débutera le 09/11/12, et j'apprends que je ne percevrais pas les indemnités maternité car je n'ai pas travaillé les 3 mois précédents le congé maternité.

J'ai demandé confirmation écrite à la CPAM, j'attends réponse mais je ne me fais pas trop d'illusions.

Je suis dégoutée car les mois à venir vont être durs financièrement
Désolée